



Séminaire de haut niveau

Inclusion de la culture dans les programmes de développement dans le cadre du projet UNESCO/UE Banque d'expertise : opportunités et défis pour la diversité des expressions culturelles

**5 juin 2015
BOZAR – Bruxelles**

2015 est l'Année européenne du développement dont l'objectif est « d'informer les citoyens européens sur la coopération au développement de l'Union européenne, en mettant en évidence ce que l'Union européenne peut déjà réaliser en tant que principal donateur au monde et comment elle pourrait faire encore davantage en combinant les forces de ses États membres et de ses institutions ».

Cette année marque également, alors même que nous entrons dans la phase ultime de négociation du nouvel agenda pour le développement durable post-2015 des Nations Unies, les 70 ans de l'UNESCO et la célébration du 10^e anniversaire de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005). Aujourd'hui ratifiée par 139 Parties, dont l'Union européenne (2006), elle est considérée comme l'un des outils de référence pour concevoir des politiques culturelles efficaces, au service d'un développement durable.

Enfin, c'est en 2015 que s'achève la première phase du projet UNESCO/UE « *Banque d'expertise pour renforcer le système de gouvernance de la culture dans les pays en développement* ». Mis en œuvre depuis 2010, ce projet novateur a permis à des pays en développement qui en faisaient la demande de bénéficier d'une expertise de haut niveau et d'une assistance technique de long terme dans le domaine de la gouvernance et des politiques culturelles, aidant ainsi à renforcer les capacités humaines et institutionnelles de mise en œuvre de la Convention.

Pour toutes ces raisons, 2015 est donc une année décisive pour le débat sur les liens entre culture et développement durable, nourrie des récentes recommandations sur l'intégration de la culture dans les politiques de développement durable, au cœur notamment du Rapport 2013 des Nations Unies sur l'économie créative, ou de la Déclaration de Florence (Italie) adoptée en octobre 2014 lors du troisième Forum mondial de l'UNESCO sur la culture et les industries culturelles. Ce débat est également alimenté par les travaux de l'Union européenne, en particulier le Consensus Européen (2006), l'Agenda européen pour la culture (2007), la communication de la Commission européenne « Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE : un programme pour le changement » (2011), et les conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres sur un

programme de travail (2015-2018) en faveur de la culture, adoptées par les ministres de la culture en novembre 2014.

Le projet UNESCO/UE de Banque d'expertise, au cours des différentes missions entreprises, a fait la démonstration du potentiel décisif des industries culturelles et créatives pour l'emploi, la cohésion sociale et la réduction de la pauvreté, à travers une meilleure coordination des politiques et professionnels de la culture. Ce faisant, il a répondu aux objectifs de l'article 13 de la Convention (*Intégration de la culture dans le développement durable*), qui appelle les Parties « à intégrer la culture dans leurs politiques de développement, à tous les niveaux, en vue de créer des conditions propices au développement durable et, dans ce cadre, de favoriser les aspects liés à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles ». Il permet donc lui aussi, aujourd'hui, de nourrir les discussions présentes sur la culture comme facteur et moteur de durabilité.

Un panel de haut niveau permettra à la Directrice générale de l'UNESCO de présenter le plaidoyer des Etats membres de l'UNESCO sur l'intégration de la culture dans l'Agenda pour le développement durable post-2015 des Nations Unies et d'exposer les activités de la Commission et de l'UE sur cette thématique. En amont de ce panel, un séminaire composé des principaux acteurs du projet UNESCO/UE, bénéficiaires de missions d'assistance techniques et experts internationaux, ouvrira les débats sur son impact sur la mise en œuvre de la Convention. Cet événement sera donc une nouvelle étape pour faire reconnaître l'importance d'intégrer la culture dans la planification nationale du développement ainsi qu'au niveau international par le renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour le développement des politiques et l'entrepreneuriat, par le biais de formations, de réseaux, d'échanges d'information, objectif-clé de la Convention.

En particulier, le séminaire :

- renforcera le plaidoyer pour une meilleure intégration de la culture dans l'Agenda post-2015 ;
- fera valoir la contribution de la culture, en particulier des industries culturelles et créatives, au développement durable, à la création d'emploi et à la cohésion sociale ;
- identifiera les programmes et priorités de l'UNESCO et de l'UE pour mettre la culture et l'économie créative au cœur des stratégies de développement et de coopération.

Il permettra également de :

- tirer les enseignements des missions d'assistance technique réalisées en 2012 dans 13 pays en développement Parties à la Convention et de leur suivi réalisé en 2013 et 2014 ;
- illustrer la contribution du projet à l'intégration de la culture dans les politiques et programmes de développement durable ;
- partager les informations et les bonnes pratiques ;
- promouvoir une coopération internationale ciblée et coordonnée avec les responsables nationaux et acteurs de terrain.

Plus d'information :

<http://fr.unesco.org/creativity/renforcement-capacites/assistance-technique>